

Admission en 3^{ème} Prépa-Métiers

Rentrée scolaire 2019

1 – PRINCIPES GENERAUX

La classe de 3^{ème} prépa-métiers s'adresse à des élèves volontaires souhaitant découvrir puis explorer plusieurs environnements professionnels pour construire leur projet d'orientation. Ces élèves ne relèvent pas de structure ou de dispositifs traitant de la grande difficulté scolaire, des troubles cognitifs ou de comportement.

Etant un dispositif de BAPE, les dossiers des élèves du bassin doivent être examinés en priorité. Néanmoins, les secteurs de certains collèges couvrent un territoire du bassin limitrophe. Il conviendrait que le collège d'origine précise la commune de résidence de ses élèves lors d'une candidature dans le BAPE voisin.

L'admission en 3^{ème} prépa- métiers est subordonnée à la décision d'orientation en classe de 3^{ème}. Le choix de cette admission appartient à la famille.

En cas de difficulté d'intégration avérée, la directrice académique pourra, en accord avec la famille, prononcer sa réintégration dans son collège d'origine.

- **Le public concerné :**

Sont concernés les élèves de 4^{ème} uniquement, admis en 3^{ème}, et volontaires pour suivre cette formation et dont la réussite en 3^{ème} nécessite une scolarité articulée autour de la construction d'un projet de formation professionnelle.

L'admission en 3^{ème} prépa-métiers est subordonnée à la motivation du jeune à s'engager dans la voie professionnelle, elle doit être préparée. A cet effet, l'élève doit obligatoirement effectuer un stage de découverte dans le lycée professionnel demandé et éventuellement en entreprise.

- **Le bilan de l'affectation 2018 en 3^{ème} P.E.P. (cf. annexe n°1)**

A la rentrée scolaire 2018, l'offre concerne 8 lycées professionnels.

Les places offertes sont limitées au nombre de 192, ce qui représente environ 4% de l'effectif des 4^{ème} de collège. Les chefs d'établissement doivent tenir compte de ces données pour évaluer le nombre de candidatures à présenter.

Lycée d'accueil	Capacité d'accueil	Candidats vœu 1 en juin 2018	Taux de pression
DINAN - La Fontaine des Eaux *	24	32	1.33
GUINGAMP - Jules Verne	24	15	0.62
LAMBALLE - Henri Avril	24	31	1.24
LOUDEAC - Fulgence Bienvenüe	24	29	1.20
SAINT-BRIEUC - Jean Chaptal	24	14	0.58
SAINT-BRIEUC - Eugène Freyssinet	24	24	1.00
SAINT-BRIEUC - Jean Moulin	24	23	0.95
TREGUIER - Joseph Savina	24	11	0.45
TOTAL	192	179	0.93

* Dispositif expérimental : les élèves restent scolarisés dans leur collège de rattachement et sont accueillis au lycée pour des temps de découvertes professionnelles.

Attention : Les familles des élèves candidats devront être averties que les lycées professionnels ne proposent aucune place en internat aux élèves de 3^{ème} Prépa- Métiers. Les élèves admis seront obligatoirement externes ou demi-pensionnaires.

- **Le dossier** (cf. annexe n°2)

Il est également disponible sur : Toutatice / Ressources administratives.

Le collège établit un dossier unique par candidat (dossier à imprimer en format A3).

Il importe d'être attentif aux données relatives au projet et à la motivation du jeune et d'insérer les fiches de synthèse rédigées par l'élève sur le(s) stage(s) qu'il a effectué(s). L'appréciation du maître de stage en lycée professionnel ou en entreprise devra également y figurer.

Le dossier établi par les établissements sera composé des pièces suivantes :

- chemise de couleur blanche, double format
- Copies des bilans périodiques scolaires en cours
- éléments du parcours avenir et /ou personnalisé : feuille(s) de stage (cf. annexe n°3), visite,...
- copie du Livret scolaire unique (LSU) – Cycle 4 ou a minima bilans périodiques et état de la maîtrise du socle)

- **La procédure**

⇒ **LE COLLEGE D'ORIGINE :**

- Repère les élèves susceptibles d'être motivés par l'admission en 3^{ème} Prépa-métiers,
- Engage le dialogue avec les familles,

- Constitue un dossier de demande d'admission en 3^{ème} PEP dans l'enseignement public,
- Classe tous les dossiers par ordre de priorité (motivation, projet, pertinence, faisabilité),
- Adresse les dossiers et le tableau des candidatures au(x) lycée(s) professionnel(s) demandés (vœu 1 + vœu 2) **pour le 26 avril 2019**,
- Présente les dossiers lors de la commission préparatoire organisée dans chaque bassin.

⇒ LE LYCEE PROFESSIONNEL D'ACCUEIL :

- Facilite l'accueil en stage des candidats à une 3^{ème} Prépa-métiers **jusqu'au 5 avril 2019**
- Réceptionne les dossiers et le tableau des candidatures **pour le 26 avril 2019**
- Tous les lycées disposant d'une 3^{ème} Prépa- Métiers siègent à la commission préparatoire d'examen des dossiers à la date fixée par le lycée organisateur (**du 30 avril au 9 mai 2019**), en présence des principaux des collèges et des directeurs de CIO.

→ Les lycées organisateurs de la commission préparatoire, par bassin, sont :

- Le lycée La Fontaine des Eaux à Dinan pour le bassin de Dinan-Combours-St Malo
 - Le lycée Jules Verne à Guingamp pour les bassins de Guingamp-Lannion et Carhaix-Morlaix
 - Le lycée Fulgence Bienvenüe à Loudéac pour les bassins de Loudéac-Pontivy et Carhaix-Morlaix
 - Le lycée Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc pour le bassin de Saint-Brieuc
- Constitue des listes de pré-admission à l'issue de cette commission et complète le tableau des candidatures « Admission en 3^{ème} prépa-métiers ».

→ Remarque : *il est souhaitable qu'au moins un candidat de chaque collège soit pré-admis*

- Transmet à la Direction académique des Côtes d'Armor – DIVEL 2 -, par courrier électronique, ce.divel22@ac-rennes.fr, **pour le 10 mai 2019**, le tableau « Admission en 3^{ème} Prépa-métiers » (en utilisant les déroulants et sans changer la matrice) en indiquant la proposition pour chaque candidature (admission ou inscription en liste supplémentaire).
- Participe à la commission d'admission à la Direction académique qui aura lieu le **22 mai 2019 (Apporter pour cette commission tous les dossiers de candidature)**.

CONSIGNES POUR L'EXAMEN DES DOSSIERS :

- 1) Dossiers à examiner en priorité :
 - Les élèves du bassin en y incluant ceux du BAPE Carhaix-Morlaix issus du 22
 - Les vœux n°1
- 2) Respect de la hiérarchie proposée par les principaux de collège

⇒ LA DIRECTION ACADEMIQUE DES COTES D'ARMOR :

- Organise la commission d'admission départementale du **22 mai 2019**,
- Informe les familles de la décision de la commission en adressant les notifications d'admission, d'inscription en liste supplémentaire ou de refus.

- **Le calendrier des interventions :**

INTERVENANT	ACTION	DATE
Collège	- Information des familles	Février
Lycée professionnel	- Organisation des stages	<u>Date limite :</u> 5 avril 2019
Famille / Collège	- Constitution du dossier	Avril
Collège	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution des listes de candidats dans le tableau excel « Admission en 3^{ème} PEP » - Transmission de ce tableau (par mail) et envoi d'un exemplaire du dossier de candidature au(x) lycée(s) demandé(s) en vœu 1 et vœu 2 	Pour le 26 avril 2019
Lycée professionnel - Collège - CIO	- Commission préparatoire des examens des dossiers	Du 30 avril au 9 mai 2019
Lycée professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution des listes des pré-admis dans le tableau excel « Admission en 3^{ème} PEP » - Transmission de ce tableau à la Direction académique : ce.divel22@ac-rennes.fr 	<u>Date limite :</u> Pour le 10 mai 2019
Direction académique des Côtes d'Armor	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et animation de la commission d'admission - Transmission des résultats aux familles et aux établissements (collèges + lycées professionnels) 	<u>22 mai 2019</u> Juin 2019